Bulletin communal n°113 - Juillet 2026



Directrice de la publication : Mme BODIN Laura
Rédaction : Mme DENIARD Géraldine, Mr DENOUAL Cédric, Mme PEROCHAIN Paméla, Mme MEZANGE Véronique, Mr COCHET Serge, Mme USSON Pauline, Mme COLLAS Céline
Impression : Artek impression

Horaires d'ouverture de la Mairie
Lundi, mardi et vendredi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h / 14h-16h
Jeudi : 9h-12h / 14h-18h
Samedi (1er et 3ème du mois) : 9h-12h
Weekend et Jours fériés : 06 29 55 83 42
Tel : 02 99 39 06 57
Mail : contact@dourdain.fr

Mot de Madame La Maire



Chères Dourdanaises, Chers Dourdanais,

Voilà déjà quelques mois que notre équipe a pris ses fonctions. Ce début de mandat est une aventure intense, rythmée par l'apprentissage et la découverte. Si nous sommes encore logiquement dans une phase de prise de repères, l'équipe trouve son rythme petit à petit, portée par une belle énergie et l'envie d'agir pour notre commune.

Pour nos premiers pas, nous avons eu la chance de pouvoir compter sur un entourage bienveillant. Nous tenons ainsi à remercier les agents municipaux pour leur accueil si chaleureux. Leur professionnalisme et leur disponibilité au quotidien sont, pour nous, de précieux piliers.

Un merci également aux élus de l'ancienne équipe qui ont accepté, avec beaucoup de civisme, de prendre le temps de faire une passation avec nous. Cette démarche constructive nous a permis de prendre nos marques sereinement et d'appréhender au mieux les dossiers complexes.

Forts de cet élan, nous avons immédiatement assuré la continuité des projets en cours, comme nous nous y étions engagés lors de la campagne. C'est une question de responsabilité et de respect pour les engagements pris envers notre commune. Dans cet esprit, nous avons d'ores et déjà fait le point avec l'entreprise qui gère les travaux de la rue du Stade afin de suivre de près l'évolution du chantier.

Parmi nos autres priorités, nous avons réalisé un état des lieux complet de notre voirie. Le constat est clair : un travail colossal nous attend concernant l'entretien de nos routes et chemins. Mais nous passons déjà à la vitesse supérieure : la mise en action commence dès les prochaines semaines avec les premières interventions.

L'avenir de nos enfants est aussi au cœur de nos préoccupations. Concernant le projet de réfection de l'école, nous tenons à ce qu'il soit mené de manière concertée. C'est pourquoi nous organiserons, d'ici la fin de l'année scolaire, un temps d'échange avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves afin de construire ce projet ensemble.

Enfin, la vie de notre commune ne serait pas si riche sans le dynamisme de notre tissu associatif. Un immense merci aux associations dourdanaises qui font vibrer notre village à travers leurs manifestations et leur engagement bénévole.

L'été s'installe, et avec lui le temps du repos. Nous vous souhaitons à toutes et à tous, d'excellentes vacances. Profitez de ces moments précieux, et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Prenez bien soin de vous,

Laura BODIN

Maire de Dourdain

SOMMAIRE

p.1 Vie Municipale

p.13 Culture

p.16 Ecoles des cours d'eau - Périscolaire

p.17 Vie Associative

p.25 Vie Économique

p.27 A vos agendas !

p.28 Renseignements Utiles

1- DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

➢ 2026-010 INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Michel MAILLARD prend la présidence de l'assemblée (Art L. 2122-8 du CGCT).
Il déclare donc les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions depuis le 22/03/2026.
Un appel nominal des membres du conseil est effectué afin de dénombrer les conseillers présents et de constater que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est bien remplie.
Le Conseil Municipal nomme Mme USSON Pauline comme secrétaire de séance

➢ 2026-011 ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du Maire. Le Président rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs sont nommés par le Conseil Municipal : M. BOIS Florian et Mme PEROCHAIN Paméla
Déroulement du scrutin :
Le Président demande aux conseillers qui souhaite se présenter à l'élection de maire. Un seul candidat est déclaré : **Mme BODIN Laura.**
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom s'approche de la table de vote.
Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin de vote du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente le constate, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet.
Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.
Résultats du premier tour de scrutin :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
d) Nombre de suffrages blancs (b-c) : 4
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 11
f) Majorité absolue : 8
Mme BODIN Laura obtient 11 suffrages.
Proclamation de l'élection du Maire :
Mme BODIN est proclamée Maire de DOURDAIN et est immédiatement installée.

➢ 2026-012 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

➢ 2026-013 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.
Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal laisse un délai pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
A l'issue de ce délai, le Maire compte le nombre de listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui est déposée : une seule liste est présentée comme suit :

M.TROUVE Frédéric	1ier adjoint
Mme TULANNE Elodie	2ème adjoint
M.DENOUAL Cédric	3ème adjoint

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné plus haut et dans les conditions rappelées.
Résultat du premier tour de scrutin :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
d) Nombre de suffrages blancs (b-c) 4
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 11
f) Majorité absolue : 8
La liste présentée obtient 11 suffrages
Proclamation de l'élection des Adjoints :
M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric sont proclamés, dans cet ordre, adjoints au Maire de la commune de Dourdain et sont immédiatement installés.

➢ 2026-014 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

➢ 2026-015 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L2122-22 du code Général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire, un certain nombre d'attributions limitativement énumérées pendant la durée du mandat afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale et de permettre une parfaite continuité du service public.
Il est proposé au conseil municipal de reprendre les différents points.
Considérant que le Maire doit rendre compte de l'ensemble des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à chacune des réunions du conseil municipal.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2° Délégation supprimée
3° Délégation supprimée
4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 5 000€ HT ;
5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10° Délégation supprimée
11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12° - 13° Délégation supprimée
14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 2 000€ HT par sinistre ;
18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
20° Délégation supprimée
21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
23° Délégation supprimée
24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
25° Délégation supprimée
26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
27°- 28° - 29° -30° - 31° Délégations supprimées
Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, valide les délégations indiquées ci dessus.

➢ 2026-016 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Tableau des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des délégués municipaux

Population : 1258 habitants au 1er janvier 2026 - Enveloppe globale :

Qualité	Nom Prénom	Fonction	Taux maximal en% de l'indice 1027
Madame	BODIN LAURA	Maire	51.6 %
Monsieur	TROUVE FREDERIC	Premier Adjoint	19.8 %
Madame	TULANNE ELODIE	Deuxième Adjointe	19.8 %
Monsieur	DENOUAL CEDRIC	Troisième Adjoint	19.8 %
		TOTAL ENVELOPPE	111 %

Pour les conseillers municipaux délègues l'indemnité doit être comprise dans l'enveloppe globale maire et adjoints.

Qualité	Nom Prénom	Fonction	Taux	Indemnité brute en €
Madame	BODIN LAURA	Maire	39%	1603.10 €
Monsieur	TROUVE FREDERIC	Premier Adjoint	18%	739.89 €
Madame	TULANNE ELODIE	Deuxième Adjointe	12%	493.06 €
Monsieur	DENOUAL CEDRIC	Troisième Adjoint	12%	493.06 €
Madame	DENIARD GERALDINE	Conseillère déléguée	6%	246.63 €
			87%	3 575.74 €

Vu le Code général des collectivité territoriales, notamment les articles L2123-20 et suivants,
Considérant que le code susvisé fixe les taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux ;
Considérant que la commune de Dourdain appartient à la strate de 1 000 à 3 499 habitants, l'enveloppe est attribuée ainsi :

- L'indemnité du maire : 51.6% de l'indice brut terminal
- 19.8 % de l'indice brut terminal par le nombre d'adjoints, soit 3X 19.8% = 59.40% pour les autres élus

Soit un total de 111% de l'indice brut terminal.

Les indemnités seront perçues par les élus à compter du 27 mars 2026, date de la prise d'effet des fonctions et des délégations.

Il est demandé au conseil municipal de voter le taux des indemnités :

- 39% pour le maire
- 18% pour le premier adjoint
- 12% pour le 2ème et 3ème adjoint
- 6% pour le conseiller délégué

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité avec 12 voix, 3 abstentions (M. VOLMERANGE, Mme USSON, Mme COLLAS)

- Valide le taux des indemnités présentés,
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

➢ 2026-017 COMMISSIONS COMMUNALES

Mme le Maire, propose au conseil municipal de constituer les commissions selon le tableau suivant,
Il est rappelé que le Maire est de droit Président des commissions communales.

Commission 1: **« Urbanisme, bâtiments, suivi projets aménagement, voirie, espaces verts »**	**Vice-président: M. TROUVE Frédéric** M. COCHET Serge Mme COLLEAUX Stéphanie M. BOIS Florian Mme MEZANGE Véronique M. MAILLARD Michel M. VOLMERANGE Xavier
Commission 2: **« Finances, Ressources humaines, affaires scolaires et périscolaires et jeunesse »**	**Vice-présidente: Mme TULANNE Elodie** Mme PEROCHAIN Paméla M. ENGEL Franck Mme COLLEAUX Stéphanie M.TROUVÉ Frédéric Mme COLLAS Céline Mme USSON Pauline
Commission 3: **« Culture, vie associative, sport, communication »**	**Vice-président: M. DENOUAL Cédric** Mme DENIARD Géraldine Mme PEROCHAIN Paméla M. COCHET Serge Mme MEZANGE Véronique Mme COLLAS Céline Mme USSON Pauline

Le conseil municipal à la majorité avec 14 voix, valide la composition des commissions communales.

- 1 abstention (Mme USSON)

➢ 2026-018 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES C.A.O

Il est proposé de procéder à la modification de la Commission d'Appel d'Offres et à la désignation de leurs membres.
Pour une commune de moins de 3500 habitants :
La maire, ou son représentant, président de la commission + 3 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article L1411-5 *II*b du CGCT)
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les candidats prennent la forme d'une liste (articles D.1411-5 et L2121-21 du CGCT)

Chaque liste comprend :

- Les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT)
- Ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires 'article L1411-5 II du CGCT).

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret, sauf si L'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (article L2121-21 du CGCT).
Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière « sans panachage, ni vote préférentiel » (article 1 du décret – article D1411.3 1er alinéa du CGCT).

1 liste est présentée :

Membres titulaires :
1) M. TROUVE Frédéric
2) M. BOIS Florian
3) M. MAILLARD Michel

Membres suppléants :
1) M. DENOUAL Cédric
2) Mme TULANNE Elodie
3) M. VOLMERANGE Xavier

Résultat du vote : 13 voix pour la liste présentée 1 vote blanc, 1 nul

La liste présentée est élue à la majorité avec 13 voix.

➢ 2026-019 COMMISSIONS - ORGANISMES EXTERIEURS – DELEGUES

Mme le maire propose de nommer les membres des commissions aux organismes extérieurs et les délégués, selon la liste proposée ci-joint :

Délégué Commission départementale d'équipement commercial (CDEC)	M. DENOUAL Cédric
Membres de la CLECT	Mme BODIN Laura Mme TULANNE Elodie
Correspondant défense	Mme DENIARD Géraldine
Délégué au Syndicat départemental d'énergie (SDE)	M. TROUVE Frédéric
Délégué au COS Breizh	Mme TULANNE Elodie

Le conseil municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la liste présentée.

➢ 2026-020 DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'installation du conseil municipal, il est proposé de définir le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,
Le Maire propose :

- De fixer à 8 les membres du conseil d'administration du CCAS (4 membres élus parmi les conseillers municipaux, et 4 membres désignés par le maire).
- De procéder à la désignation des 4 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :

1) Mme DENIARD Géraldine
2) Mme TULANNE Elodie
3) Mme COLLEAUX Stéphanie
4) M. TROUVE Frédéric

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixer à 8 les membres du conseil d'administration du CCAS (4 membres élus parmi les conseillers municipaux, et 4 membres désignés par le maire).
- Désigne les membres élus de la liste présentée
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

➢ 2026-021 APPROBATION DU CR DU CM DU 27 MARS 2026

Lors de l'approbation du CR du conseil municipal d'installation, Monsieur VOLMERANGE Xavier, demande la différence entre un compte-rendu du Conseil municipal et un simple relevé de délibérations.
Le document soumis au vote ne comprend pas les échanges intervenus, les questions posées et les réponses apportées. Il souhaite faire apparaitre les échanges lors des séances publiques du conseil municipal dans un Procès-verbal. Il est expliqué que, désormais, les échanges seront transcrits grâce à un cahier rempli par le secrétaire de séance désigné.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2026, tel qu'il a été communiqué aux élus.
Monsieur VOLMERANGE Xavier s'abstient puisque le document soumis au vote ne reflète pas les échanges intervenus lors de la précédente séance.
Récapitulatif des indemnités, lecture du tableau, pas de question de la part de l'assemblée, le conseil prend acte.

➢ 2026-022 RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

➢ 2026-023 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2026

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes directes locales.

Vu l'état fiscal n° 1259 communiqués par les services fiscaux,

Considérant les besoins de financement du budget communal pour l'exercice 2026,

Madame la Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation (TH)	20.10	20.10
Foncier bâti (TFPB)	38.76	38.76
Foncier non bâti (TFPNB)	35.29	35.29

Les taux 2025 sont reconduits pour 2026.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise Madame la Maire à notifier cette décision aux services fiscaux et signer tous les documents relatifs à ce sujet.

➢ 2026-024 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE COMMERCES

Madame la Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2026 du **budget annexe Commerce**, établi conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.
Ce budget retrace l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement relatives à la gestion des commerces communaux.
Après présentation des documents budgétaires, le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- **Dépenses** : 30 466.14 €
- **Recettes** : 30 466.14 €

Section d'investissement

- **Dépenses** : 86 673.11 €
- **Recettes** : 86 673.11 €

Le budget est voté **en équilibre réel**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Adopte le Budget Primitif 2026 du budget annexe Commerce, tel que présenté ; Vote le budget par chapitre ;
- Autoriser Madame le Maire à procéder à son exécution, et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

➢ 2026-025 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame la Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2026 du **budget principal**, établi conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.
Ce budget retrace l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement relatives à la gestion des commerces communaux.

Après présentation des documents budgétaires, le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- **Dépenses** : 986 544.86 €
- **Recettes** : 986 544.86 €

Section d'investissement

- **Dépenses** : 602 032.74 €
- **Recettes** : 602 032.74 €

Le budget est voté en équilibre réel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Adopter le Budget Primitif 2026, tel que présenté ;
- Vote le budget par chapitre ;
- Autoriser Madame le Maire à procéder à son exécution, et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

➢ 2026-026 PROPOSITION DE LA LISTES DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables appelée à siéger au sein de la **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**.
La commission est ensuite constituée par décision du Directeur départemental des finances publiques, à partir de la liste proposée par le Conseil municipal.
Cette liste doit comporter un nombre de contribuables double de celui des membres titulaires et suppléants à désigner.

Les personnes proposées doivent :

- Être âgées de plus de 18 ans ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Présenter des compétences ou un intérêt pour les questions fiscales locales.

La liste des contribuables proposée est :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Odile GESMIER	Ludovic MONNERIE
Aurélie ROSSIGNOL	Anaïs DELANOE
Didier BOISRAME	Cécile SALIN
Jean-Pierre TRAVERS	Jean Yves COLIN
Xavier MORVAN	Alexandre HURAULT
Samuel GOUPIL	Emilie TRAVERS
David REGNAULT	Serge BROCHARD
Stéphanie RICHARD	Bernard MARDELE
Florian PERCHEREL	Jean Paul NOBLET

Jennifer COSNEFROY	Stéphanie TRUFFAUT
Delphine MONNIER	Fabrice GUY
Céline POSTEC	Joris LE BIAN

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la liste des contribuables proposée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- Autoriser Madame la Maire à transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

➢ 2026-027 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est à retrouver sur le site Accueil - Dourdain ou en Mairie.

BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget primitif a été voté le 29 avril 2026. Le budget supplémentaire sera, quant à lui, voté le 30 juin prochain.

En effet, lors du vote du budget primitif du 29 avril dernier, les résultats de l'année 2025 n'ont pas pu être intégrés en raison d'écritures de régularisation en cours entre la collectivité et la trésorerie.

Il est donc encore trop tôt pour vous présenter le budget final 2026.

Une présentation complète sera faite dans le prochain bulletin municipal. Vous pourrez également consulter ce budget début juillet et en mairie, sur le site internet.

2- ÉVÈNEMENTS COMMUNAUX

Une visite des bâtiments communaux a été organisée pour tout le conseil municipal le samedi 28 mars.





.



Mme La Maire, les adjoints et les conseillers municipaux ont eu le plaisir de rencontrer les agents municipaux lors d'un moment de convivialité le 4 mai dernier.

Le 8 mai dernier s'est déroulé la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 sous un soleil radieux en présence des anciens combattants, des habitants, des enfants et adolescents de Dourdain ainsi que de la Gendarmerie de Liffré. Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié à la salle intercommunale.





3- TRIBUNES DE L'OPPOSITION

Liste « Bien vivre à Dourdain » : pas de texte transmis

❖❖❖❖❖

Le mot de l'opposition représentée par la liste « Un nouvel élan pour Dourdain ».

Nous tenons tout d'abord à remercier les électeurs qui nous ont fait confiance. Avec deux élus au Conseil municipal sur quinze membres, nous ne pouvons certes pas peser sur les choix de la majorité mais, sur la forme, nous pouvons faire entendre notre voix dans l'intérêt de la commune.

L'exécutif municipal met en œuvre les décisions du Conseil municipal. Mais pour que le Conseil municipal puisse délibérer valablement, encore faut-il que tous les documents utiles à la délibération soient transmis aux conseillers dans les délais. Le non-respect de cette obligation fait peser un risque sur la légalité des décisions prises par le conseil municipal. Nous ne sommes pas dans une opposition systématique et nous savons faire la part de chose : il suffit parfois de s'abstenir, lors du vote, dans l'intérêt de la commune. Cela permet de faire avancer les dossiers tout en montrant notre désapprobation sur la méthode employée. On peut espérer qu'à l'avenir, l'équipe dirigeante respectera les délais prévus par la loi.

Être élu implique certaines obligations et responsabilités. Le maire n'est pas seulement un élu de la collectivité locale, c'est aussi un représentant de l'Etat. Il doit donc s'organiser avec son équipe et prendre toutes les mesures pour assurer la continuité de certaines missions essentielles, comme le service public de l'état-civil. Sans même parler des obligations légales, c'est une question de bon sens qu'il a pourtant fallu rappeler en Conseil municipal : la date d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès ne dépendent pas des vacances du maire et des adjoints !

Nous continuerons à agir pour le respect de la loi dans un esprit à la fois critique mais constructif, constructif mais critique.

Nous restons à votre écoute et vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes : xavier.volmerange@dourdain.fr, pauline.usson@dourdain.fr

Un nouvel élan pour Dourdain

Culture

Pour les tout-petits : lecture adaptée, moment privilégié

Livres cartonnés, comptines, jeux de doigts… la lecture s'adapte aux petites mains des enfants de 0 à 3 ans. Un rayon leur est réservé ainsi que des moments d'animation. Pour les enfants de la crèche, Janik se déplace une fois par mois avec une caisse dédiée aux tout-petits et des lectures adaptées aux plus jeunes âges. Les plus grands viennent aussi une fois par mois à la médiathèque découvrir l'espace et le fonctionnement. Pour les enfants accompagnés d'une assistante maternelle ou d'un parent, grand-parent… un accueil tous les deux mois leur est proposé. Les BBlecteurs sont l'occasion de lectures à thème, d'une comptine, d'un moment privilégié avec le livre.





Pour les enfants : atelier d'imagination



Aux vacances de février, un atelier de fabrication de bestioles en matière recyclé a été proposé. Oiseau, poulpe, chien, poisson… ont investi la médiathèque au gré de l'imagination de chacun. Aux prochaines vacances en octobre, ce sera un atelier de cartes pop-up qui attendra vos chères petites têtes. L'inscription se fera à la médiathèque.

Pour les ados : prix de lecture

Cette année le Prix Ados a évolué afin de correspondre au plus près des attentes des jeunes. Six livres étaient en compétition, deux livres par thèmes : « des romans courts » « le choix des ados » et « trouver sa place ». Pour les jeunes à besoins spécifiques de lecture, le prix ados s'écoute aussi sur les écrans avec une version sonore. Trois jeunes ont ainsi voté à Dourdain pour leur livre préféré. Résultat à la médiathèque.

Pour les adultes : nouveaux magazines

Deux nouveaux magazines viennent enrichir la proposition de la médiathèque. *Détours en France* pour les âmes voyageuses, un bimestriel pour voyager autrement. *Modes & travaux*, un mensuel ou l'art de vivre en beauté dans votre intérieur





Pour les classes : lecture, vote, rencontre

L'école des cours d'eau se situe en face de la médiathèque. Une fois par mois, les élèves traversent le parking pour une pause lecture à la médiathèque. Découverte d'un album, histoires à voix haute, expositions, rencontre de professionnels de la culture, les enfants peuvent aussi emprunter des livres pour des temps de lecture en classe. Une sélection d'ouvrages en rapport avec le projet pédagogique est également empruntée. Tous les ans, les élèves participent au Prix Minots et viennent voter en fin d'année pour leur livre préféré. Le vendredi 27 novembre prochain, des enfants de maternelle vont rencontrer l'autrice Malika Doray et participer à un atelier dans le cadre du temps fort auteur/illustrateur proposé par le réseau des médiathèques.



Pour tous : soirée jeux, atelier, exposition, rencontre

Des soirées jeux sont organisées une fois par trimestre un vendredi soir dans la médiathèque. Des maitres de jeux sont à disposition pour expliquer les règles et conseiller les joueurs. Pour clore la semaine sans écran organisée par l'école, une soirée jeux est proposée à la salle intercommunale. Tous les jeux sont empruntables.





Proposer des défis de lecture afin de découvrir des pépites de la médiathèque c'était le but du Biblio Bingo : lire un livre avec du rouge sur la couverture ou qui fait voyager... Une vingtaine de lecteur a relevé le défi cette année. Rendez-vous en janvier prochain pour découvrir une nouvelle grille.

Pour éveiller les yeux à l'art et au recyclage, des bestioles ont envahi les lieux de la médiathèque pendant deux mois. Ce sont éléphant, chouette et autres animaux habillés de boites de chocolat Poulain ou de cachou Lajaunie qui ont inspiré l'imaginaire des enfants… et des plus grands.





Pour la deuxième année, nous avons participé au Mois du livre en Bretagne organisé par Livre et lecture en Bretagne. Nous avons ainsi accueilli Virginie du P'tit fil à plumes pour un atelier d'imagination : inventer une histoire, l'illustrer, la relier et chaque participant est reparti avec son exemplaire.



Les vacances suivantes, certains se sont essayés au concours de puzzle. Quatre équipes se sont affrontées autour d'un puzzle de 1000 pièces. Les premiers ont tout ficelé en 2h16mn.
Enfin, de nouveaux jeux viendront étoffer les étagères de la ludothèque grâce au bénéfice de la braderie d'avril où des livres à petits prix se sont vendus comme des petits pains.



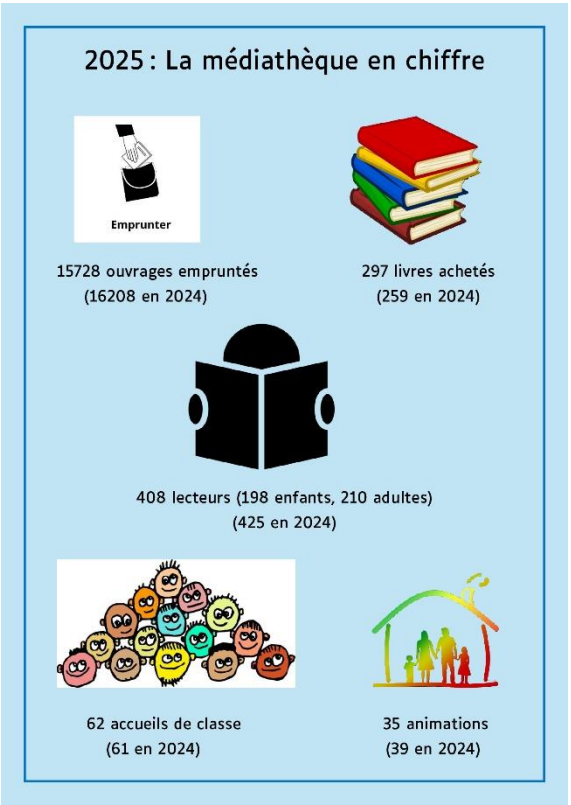
Pour cet été, la médiathèque restera encore ouverte avec des horaires aménagés du 8 juillet au 5 août et proposera des sacs surprise pour tous les âges.

Pour la fin de l'année, Malika Doray vous attendra pour une dédicace de ses albums le vendredi 27 novembre à partir de 16h.

Horaires d'ouverture
- *Lundi : 16h-18h*
- *Mercredi : 10h-12h/14h-18h*
- *Vendredi : 15h/18h*
- *Samedi : 10h-12h*

Médiathèque - 9 rue du stade - 35450 Dourdain
mediatheque@dourdain.fr
Tel : 02.23.22.03.97
https://mediatheques.liffre-cormier.fr/
Facebook : Médiathèque de Dourdain

L'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous !



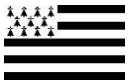
École Des cours d'eau et Périscolaire

- **ACM : Accueil Collectif de Mineurs**

Une année riche en animations et en partage dans notre commune

Tout au long de l'année, de nombreuses animations ont rythmé la vie de notre commune, favorisant les rencontres, le partage et la convivialité entre les habitants de toutes les générations.

Dès le mois d'octobre, la culture bretonne était à l'honneur avec l'accueil de La Granjagoul pour une soirée consacrée à la danse bretonne. Dans une ambiance chaleureuse et festive, les participants ont pu découvrir ou redécouvrir les danses traditionnelles au son de la musique bretonne. Ce moment convivial a permis de mettre en valeur notre patrimoine régional tout en créant de beaux échanges entre les habitants.



Le mois de décembre a ensuite été marqué par plusieurs temps forts placés sous le signe de la solidarité et de la convivialité. Une journée cocooning a été organisée avec un déjeuner partagé suivi de la projection d'un film, offrant aux participants un agréable moment de détente à l'approche des fêtes de fin d'année.



Toujours en décembre, les habitants ont également participé à la réalisation de cartes de vœux destinées aux personnes âgées à l'occasion de leur repas de Noël. Cette attention, simple mais chaleureuse, a été très appréciée et a permis de transmettre un peu de douceur et de bonne humeur pendant cette période festive.



En février, place à la fête avec la célébration de Mardi Gras. Petits et grands sont venus costumés pour partager une joyeuse après-midi autour d'une crêpes party très appréciée. Entre déguisements colorés, gourmandises et éclats de rire, cette animation a rencontré un beau succès.



Le mois d'avril a quant à lui été consacré à une action citoyenne et intergénérationnelle avec la participation à une collecte de déchets organisée en compagnie des personnes âgées. Cette initiative a permis de sensibiliser chacun au respect de l'environnement tout en renforçant les liens entre les générations dans une ambiance conviviale.

Enfin, au mois de mai, dans le cadre de la semaine sans écran, un atelier théâtre a été proposé avec Les Pitres Rieurs. Les participants ont pu découvrir les joies de l'expression théâtrale à travers différents jeux et exercices ludiques, favorisant la créativité, l'échange et la confiance en soi.

Toutes ces animations témoignent du dynamisme de notre commune et de l'importance accordée aux moments de rencontre et de partage. Tout au long de l'année, de nombreuses animations ont rythmé la vie de l'acm qui a régulièrement participé aux activités proposées par la médiathèque.

Vie Associative

- **DOURD'ANIM**

Vide grenier du 26 avril

Un nouveau succès pour ce vide grenier, avec une météo idéale.

Il ne restait plus d'emplacements de disponible quelques jours avant la fin des inscriptions.

Les exposants étaient satisfaits et le public, venu très nombreux, à trouver la bonne affaire.
Un grand merci aux nombreux bénévoles présents dès le samedi et jusqu'à tard en soirée du dimanche pour ranger.

Samedi 6 juin

Nous avons proposé une sortie au parc Kingoland (56).
Belle journée de partage, de rires, de frissons et de bonne humeur….



Samedi 11 juillet

DOURDAIN S'ANIME
Après une 1ére édition réussie l'an dernier dans un nouveau format, nous souhaitons renouveler l'expérience.
Au programme : Repas, orchestre, feu d'artifice et soirée dansante.

Samedi 21 novembre

Rencontre amicale de belote.

A vos agendas !!!

Location de matériel pour vos évènements.
Il est possible de nous louer du matériel pour vos évènements festifs.
Ex : Tables, bancs, chapiteau, vaisselles, mange debout…

Pour tous renseignement, contactez Didier au 06 47 66 15 14.

- **LES PITRES RIEURS**

Cette saison a été riche pour les Pitres rieurs.
11 comédien(ne)s en herbe, âgé(e)s' de 7 à 11 ans, ont participé à un atelier hebdomadaire, le mardi juste après la classe. Emma leur a proposé des jeux théâtraux, afin d'acquérir les bases nécessaires pour monter sur scène. Leur première représentation à eu lieu le 28 juin.

Au travers de saynètes tirées des contes et légendes de Bretagne, ils ont pû faire découvrir leur talent au public. Les autres enfants de la commune ont pû également participer à deux initiations organisées dans le cadre de la semaine sans écrans.

Enfin, la troupe Passage à l'Acte de La Bouëxière est venue présentée son tout nouveau spectacle le 19 mai. Petits et grands ont apprécié les nombreuses scènes comiques.

La saison prochaine vous réserve encore beaucoup de surprises. N'hésitez pas à nous rejoindre Nous avons besoin de vous, afin de continuer cette belle aventure.

N'hésitez pas à nous contacter au 0787422273
Jérôme pour l'association

- **AMICALE LAÏQUE**

L ’Amicale Laïque tient à remercier toutes les personnes qui ont participé et soutenu nos manifestations.

Un grand merci aux enfants qui se sont largement prêtés au jeu de la vente des tickets de tombola de la fête de l’école.

Nous tenons également à remercier les entreprises et commerçants qui ont offert de nombreux lots pour notre fête de l’école.

Nous communiquerons très prochainement nos dates de manifestations de l’année à venir.
En espérant continuer à vous voir nombreux.

Merci
L’Amicale Laïque

- **LES AMIS DU PAYS DE DOURDAIN**

Les Amis Du Pays De DOURDAIN



L'association LES AMIS DU PAYS a restauré le calvaire situé au Pont à DOURDAIN. Le socle en pierre a été levé pour stabiliser la fondation avec une dalle en béton. La croix en bois a été entièrement remplacée.

En 2023 c'est le calvaire de l'AUNAY qui a été restauré par Les Amis Du Pays.



Cet hiver, nous avons créé un chemin pédestre qui permet d'aller du centre du bourg à la chapelle de la GIOLAIS, sans passer par la route de SAINT AUBIN DU CORMIER. Il démarre après le stade de foot et se termine directement derrière la chapelle. Nous l'appellerons la ROTE DU PERE DURE. Rote étant le mot 'petit chemin en gallo. Une inauguration sera prévue en même temps que le calvaire du Pont.



Dans le cadre de la semaine sans écran de l'école, nous avons pour la deuxième fois organisé, avec les élèves, un nettoyage des rues du bourg de DOURDAIN. Moment fort, très apprécié pour la vingtaine d'enfants accompagnée par des parents.

5.5 kg de déchets ont été collectés.

Pour toutes questions ou pour rejoindre l'association, vous pouvez contacter

Serge BROCHARD au 06 66 73 20 48 ou par mail à : lesamisdupaysdedourdain gmail.com

Le bureau des amis du pays de DOURDAIN

- **LE CLUB DE L'AMITIÉ**

Comme chaque année, au cours du 1er semestre, le club a proposé de nombreuses activités à ses adhérents. Outre les rencontres traditionnelles autour de la galette des rois et de la journée crêpes, ils ont pu participer à deux concours de belote et partager le repas de printemps qui a été suivi d'un loto.





En association avec le club de Livré sur Changeon, tous les adhérents ont été invités à prendre part gratuitement à une séance de sensibilisation à la sécurité routière animée par les moniteurs d'auto-école Manuela et Anthony. Cette information a été très utile pour une remise à niveau des nouvelles règles de circulation en particulier dans les ronds-points (ou carrefours à sens giratoire) et une connaissance des nouveaux panneaux.





Accompagnés de membres de l'association « Les Amis du Pays » et de quelques enfants de la garderie, le club a programmé une opération « ramassage de déchets » dans le bourg et sur les routes de la commune au cours de deux après-midis de mars.





Environ 100kg de déchets ont été collectés dont 70kg de verres (environ 430 bouteilles), 8,5kg de canettes en aluminium et 25 kg de plastique.



Les enfants ont volontiers participé à cette action, ont été très étonnés de trouver autant de déchets et de mégots par terre.
En effet, c'est désolant car quand on sait qu'un mégot n'est ni compostable, ni biodégradable et qu'il peut mettre jusqu'à 10 ans pour se dégrader complètement. Il faut environ 200 ans pour une canette en aluminium et 450 ans pour un sac en plastique.
Donc, chacun peut se rappeler que pour vivre dans un environnement sain, il faut prendre soin de la nature.

Le mercredi 22 avril, la sortie annuelle sur la rivière d'Auray suivie d'un spectacle équestre au haras d'Hennebont a ravi tout le groupe



Pour marquer le début des vacances, un pique-nique aura lieu le mercredi 8 juillet.

Le club reprendra le 2 septembre.

Bonnes vacances à tous !

- **ASSOCIATION GCDCECD – Groupement de Défense contre les Ennemis des Cultures de Dourdain**

RAPPEL

Il a été déposé à l'entrée de l'atelier communal, une poule dans la poubelle prévue pour les ragondins et rats musqués piégés sur la commune. Cette poubelle permet que ces animaux soient déposés dans le congélateur qui est à l'intérieur.

Pour l'évacuation de ces animaux une convention a été signée avec l'équarrissage qui est gratuit. Il peut être ajouté d'autres animaux sauvages trouvés écrasés sur la voie publique tels que : renard, blaireau, fouine, lièvre, lapin voire chevreuil et sanglier non soumis à plan de chasse.

En aucun cas il ne peut être déposé d'animaux domestiques sous peine de facturation de l'évacuation à la mairie.

Le président : Louis BOISRAME

- **ACCA**



M. Mardelé Bernard M. Boucherie Jean

L'ACCA de Dourdain a récemment célébré, lors de la réunion annuelle de la fédération de chasse, l'engagement exceptionnel de deux de ses piliers. Au cours d'une cérémonie empreinte de convivialité, des médailles ont été remises pour récompenser une longévité rare au service de la collectivité.

Bernard Mardelé : Un demi-siècle d'engagement

Notre trésorier a été honoré pour ses **50 ans de présence** au sein du bureau. Un demi-siècle d'implication totale : d'abord comme membre, puis vice-président pendant deux ans, et enfin trésorier depuis 2016. Son parcours illustre une fidélité sans faille à l'association, une mission que nous l'espérons voir se poursuivre encore quelques années.

Jean Boucherie : La rigueur administrative

Jean Boucherie a été récompensé pour ses **45 ans de service** en tant que secrétaire. Il a tenu ce rôle clé avec une rigueur exemplaire, assurant la mémoire et la gestion administrative de l'ACCA pendant plus de quatre décennies.

Le bureau et l'ensemble des membres les remercient chaleureusement pour toutes ces années passées au sein de l'association. Nous souhaitons à Jean un repos bien mérité et nous réjouissons de continuer la route avec Bernard

- **USD**

L'UNION SPORTIVE DOURDANAISE

Vous remercie pour cette belle journée du 29 mai dernier, en famille ou entre amis vous êtes venus vous amuser au concours de palets ainsi qu'aux animations de la journée (Quiz, rando pédestre …). Nous avons poursuivi cette journée festive avec des jambons grillés et une soirée dansante !!

Nous tenons également à remercier tous les licenciés (foot et multisports) pour cette belle année sportive.
Merci aussi à tous les partenaires et tous les supporters venus encourager nos équipes de foot lors de leurs différents matchs ou plateaux.

A vos agendas !

Les inscriptions foot (à partir des U6 jusqu'au U14, puis séniors et vétérans) et multisports (enfants né(e)s entre 2016 et 2022) ont déjà commencé, renseignements sur notre mail usdourdain@gmail.com. Nous recrutons aussi des joueurs pour toutes les catégories.

Nous recherchons de nouveaux bénévoles dans de nombreux domaines, merci de contacter le club au 07.72.50.52.02.





Information complémentaire :
Vous avez la possibilité de louer notre stand de 80 places ainsi que des tables, des bancs et de la vaisselle pour vos soirées.
Renseignements : Didier BOISRAMÉ - boisrame.didier@orange.fr – Tél : 06.47.66.15.14.

Amitiés sportives, le bureau

- **CLASSES 6**



Les Classes en 6 se retrouveront à Dourdain le 12 septembre 2026

La traditionnelle fête des **Classes en 6** se déroulera le **samedi 12 septembre 2026** à la salle des fêtes de Dourdain, afin de partager un moment de convivialité.

La journée débutera par une messe à **10 h 30**, suivie à **12 h** d'une photo de groupe et du traditionnel vin d'honneur. Le repas sera servi à partir de **13 h**.

En soirée, les participants pourront se retrouver autour d'une restauration proposée dès **20 h**, avant le début du bal à **21 h**.

Cette manifestation est l'occasion pour les habitants et anciens habitants de Dourdain de se retrouver, d'échanger souvenirs et anecdotes, et de renforcer les liens entre générations dans une ambiance festive et chaleureuse.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **30 août 2026**. Pour tout renseignement complémentaire ou pour réserver, les organisatrices sont à votre disposition :

- Evelyne : 06 77 96 03 88
- Émilie : 06 13 22 43 19

Vie Économique

Comme annoncé dans le Dourdain'fos, nous vous proposons de découvrir 2 portraits d'habitants qui participent au rayonnement de la vie locale.



Fernande35 : la couture artisanale locale à l'honneur



Depuis juin 2024, Aurore Lebeau développe **Fernande35**, une marque de couture artisanale qui allie savoir-faire, personnalisation, ancrage local et réemploi textile.
Son objectif : proposer des créations uniques, réalisées avec soin, dans une démarche durable et responsable.
Installée sur le territoire, la créatrice confectionne à la main une large gamme d'accessoires pour le quotidien.
Parmi les réalisations qui rencontrent le plus de succès auprès des adultes figurent les sacs banane sur mesure, les pochettes zippées, les pochettes à livre, les bandeaux pour cheveux ainsi que différents modèles de sacs au style bohème.

Fernande35 propose également des créations destinées aux plus jeunes : bavoirs, couvertures de naissance et divers articles conçus pour accompagner les tout-petits et les jeunes familles.
Chaque pièce peut être personnalisée selon les envies des clients, faisant de chaque création un objet unique. Soucieuse de favoriser les circuits de proximité, Aurore Lebeau permet le retrait des commandes directement à son atelier et souligne l'importance d'une clientèle attachée aux commerces locaux et aux initiatives du territoire.

À travers Fernande35, elle défend une couture artisanale locale, soignée et durable, mettant en valeur le fait-main et la réutilisation des textiles.







Pour découvrir ses créations :

- Site internet : www.fernande35.ovh
- Instagram : Fernande_35
- Facebook : Fernande35.couture



La Planche Bretillienne

La planche bretillienne vous propose de vous fournir en direct du bois brut ou raboté, calibré pour tous vos besoins : charpente, aménagement extérieur, bois d'œuvre...

Vous trouverez à l'atelier principalement des bois de pays. D'autres essences de bois peuvent aussi être travaillées suivant les besoins ou les stocks présents.

L'atelier dispose d'une petite scierie pour réaliser directement du débit de grume et d'un espace menuiserie avec rabot, scies, toupie et autres outils.

Artisan autodidacte, Gaël est installé à Dourdain depuis une dizaine d'années et a réalisé de nouvelles installations depuis 4 ans,



N'hésitez pas à prendre RDV pour en savoir plus !

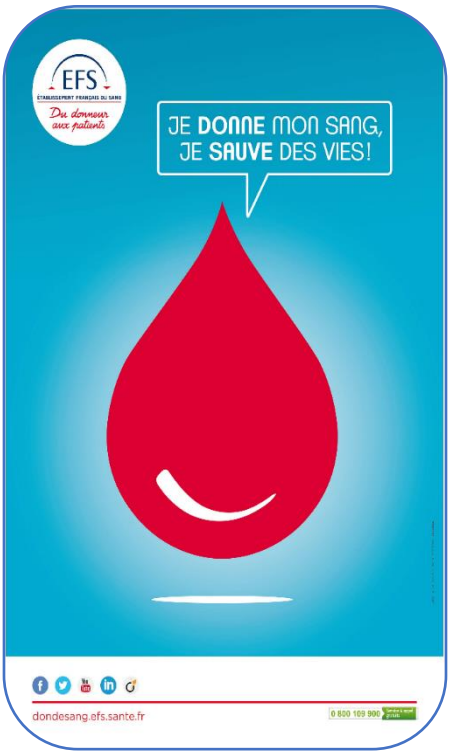
- Contact : Gaël Poitevin
- Téléphone : 06.21.98.69.75
- Email : laplanchebretillienne@gmail.com
- www.laplanchebretillienne.fr
- Adresse : 4 La Boulavenais 35450 Dourdain"

Pour le prochain numéro, n'hésitez pas à revenir vers nous pour mettre en avant votre activité !

A vos Agendas !

11 juillet	•Dourdain s'anime organisé par Dourd'anim •Feu d'artifice organisé par la Mairie
15 aout	•Messe à la chapelle de la Giolais
12 septembre	•Classe 6
21 novembre	•Tournoi de Belote animé par Dourd'anim
28 novembre	•Marché de Noël organisé par l'association Kerwan et Nathéo
Date à venir	•Repas des ainés proposé par le club de l'amitié
12 décembre	•Repas du CCAS
09 janvier 2027	•Vœux de la municipalité

Renseignements Utiles



Don du Sang · Don du Sang

Prochaines dates :

- Le mardi 18 aout à la Bouëxière
  Salle polyvalente – 14h30-19h

- Le mercredi 26 Aout à st aubin du Cormier
  Salle du parc – 14h30-19h







Informations Communales

SERVICES DE LA COMMUNE

Maison France Services : Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Permanence à la mairie les jeudis après -midi
des semaines impaires de 14h à 17h
Sur rendez-vous au 02.99.68.31.45

La Poste (à l'épicerie Le panier du village)
Lundi, mardi, mercredi : 9h-13h/15h30-17h30
Jeudi : fermé
Vendredi : 9h-13h/15h30-16h30
Samedi : 9h-13h

École des Cours d'Eau
Tél : 02 99 39 04 95 / 07 84 69 84 33 -
ecole.0351650d@ac-rennes.fr
Mme Stéphanie MOREL, Directrice
Rendez-vous pendant les jours de classe

Garderie : ouvert de 7h à 8 h 30 et de 16h à 19h
Tél : 02.99.39.07.18

ACM - 07 57 08 53 74 / 02 99 39 07 18 -
enfance.jeunesse@dourdain.fr
Mercredi : 7h-19h

Médiathèque- Tél : 02 23 22 03 97 -
mediatheque@dourdain.fr
Responsable Mme MALLIER Janik
Mercredi : 10h à 12h et de 14h à 18h
Vendredi : 15h à 18h
Samedi : 10h à 12h

CULTE : paroisse Saint-Michel de l'Illet en Liffré

Tél : 02 99 68 32 94
A Dourdain vous pouvez contacter : Mme COAT
Tél : 06.87.28.86.42

COMMERCES

Vente de galettes - Delphinette la Reine de la Galette
Tél : 06 12 14 58 64 - Mme TILLET
Jeudi de 15h à 20h - Rue du Presbytère sur le parking des Services Technique

Vente de Burgers - Loco Burger
Réservations Au 06.10.01.17.62
Mardi 17h-21h – Devant la Mairie

Le panier du village
Lundi au vendredi : 9h-13h /15h30-19h30
Jeudi : fermé
Samedi : 9h-13h / 15h30-18h30
Dimanche : 9h-12h30

Chez Jérém'Mie
7H30-13h/16h-19h30 – Dimanche 7h30-13h
Fermeture dimanche après-midi, lundi et jeudi

Ob2s
Lundi, mardi : 8h-13h / 17h-21h
Mercredi : 17h-21h
Jeudi : 8h-13h / 17h-21h
Vendredi, samedi : 9h-13h / 17h-01h
Dimanche : 10h-13h / 17h-21h

DEFIBRILLATEUR

Quatre défibrillateurs sont à votre disposition :

- Sur le mur de la médiathèque dans la rue du Stade,
- Au stade de foot,
- Devant les toilettes publiques place de l'Eglise,
- A la salle des fêtes

EDF

- Accueil des particuliers : 09 72 96 16 83
- Dépannage : 09 72 67 50 35

Service des Eaux - SAUR MORDELLES

- Service des particuliers : 02 78 51 80 00
- Dépannage et urgences : 02 78 51 80 09
- Information : 02 78 51 80 00

Services de Soins

MAISON DE SANTE – LA BOUËXIERE

29, rue Jean-Marie Pavy

- **Médecins généralistes** : Dr SALVAT THOMAS, Dr VIGNES, Dr AMELINE, Dr PREVOST / 02 99 04 41 64
- **Kinésithérapeutes** : M. MONFORT, Mme PLOURDEAU, Mme RIELLAND, Mme PFENNIG 02 99 04 41 45
- **Pédicure-Podologue** : M. GELY (02 99 62 65 53) & Mme RATIGINER (02 99 32 04 32)
- **Orthophoniste** : Mme CLEMENT (02 99 62 66 38)
- **Sage-femme** : Mme MARTIN / 02 23 37 52 31
- **Diététicienne** : Mme BOUFFARE / 07 82 28 34 66
- **Psychologue** : Mme FONTON / 06 95 42 06 10
- **Infirmiers** : Mme GOLFIER, Mme PAILLARD, M. DENIARD & Mme SIMON / 02 99 62 69 01
- **Ostéopathes** : Mme PLESTAN Elise/07.66.42.78.08 M.LE DU Loïck 06.12.19.10.59

SOINS INFIRMIERS – LA BOUËXIERE

- Mmes Cynthia TROHEL et Julie STRASSER 02 23 27 96 29 06 73 13 76 66
- M.BUIS Ronan - 07 88 68 22 58

SOINS DENTAIRES – LA BOUËXIERE

- Dr LESAGE / 02 99 04 41 75
- Dr GALLE – PEAN / 02 30 96 40 16

OSTEOPATHIE – LA BOUËXIERE

- Mme VALLOIS / 07 69 15 20 86

PHARMACIE

- **LA BOUEXIÈRE** Pharmacie Duval, Le Quellec 27 rue Jean Marie Pavy /02.99.62.62.65
- **LIVRÉ SUR CHANGEON** Pharmacie du Courtil / 02 99 39 06 64 Pôle Santé 12 bis rue Jean Biziel
- **VAL D'IZÉ** Pharmacie De Val d'Izé 12 place Pierre Poupard 02.99.49.84.26

TAXI – ACCORD TAXI

Transport malade, assis, gare, aéroport…
7, rue Pierre Gillouard (ZAC de Bouvrot)
35340 La Bouëxière
Tél : 02 99 62 68 97

POLE DE SANTE - LIVRE-SUR-CHANGEON

12 bis rue Jean Béziel

- **Médecins généralistes :** Dr LOAEC, Dr REYNAUD 02 90 74 35 16
- **Dentiste :** Dr STELEA / 02 99 68 60 69
- **Kinésithérapeute, ostéopathe :** Mme DOUGUET 02 99 67 38 08
- **Psychologue :** Mme KERVADEC (Consultations enfants, adolescents, adultes) / 07 62 26 12 21
- **Infirmiers :** Mme GOUPIL, Mme GENEST, Mme HERY / 02 99 39 03 42
- **Orthophoniste :** Mme LEONARD - 09 51 26 51 80

MAISON DE SANTE VAL D'IZE

02 99 49 85 04

- **Médecins généralistes** : Dr BARIL ALAMINE,
- Dr BUSSON, Dr LUCAS, Dr PHILIPPE., Dr AUVIGNE
- **Dentistes** : Dr DEMOUSSEL, Dr PRAGOSA
- **Infirmières** : Mme DELVA, Mme BEAUSSIER, 06 19 29 57 63
- Mme OUAIRY, Mme FLEURY 02 99 49 88 72
- **Diététicienne** : Mme HUCHET, 0299 49 85 04
- **Ergothérapeute** : Mme MONNERIE/ 06 21 38 39 52
- **Kinésithérapeutes** : Mme ARNOULT, Mme DAVY JEBY, Mme FLAGEUL, Mme GEORGEAULT, Mme MAUROUARD
- **Orthophoniste** : Mme RAMANI
- **Ostéopathe ;** Mr LANGE
- **Pédicure Podologue** : Mme ROBERT, Mme AVERTY
- **Psychologues** : Mme ROBERT

SOINS INFIRMIERS – VAL D'IZE

- Mme HAVARD & Mme HEURTEBIZE 02 56 28 04 08

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18
Téléphone portable : 112
SAMU : 15
Gendarmerie : 17 ou 02 99 68 31 02 (Liffré)
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de RENNES : 02 99 59 22 22

Services Intercommunaux

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous à la permanence de Liffré ou à La Bouëxière ou au CDAS des marches de Bretagne à Maen Roch
Tél : 02 22 93 64 50

CONSEILLERE SOCIALE EN GERONTOLOGIE

Mme LEON - CDAS des marches de Bretagne à Maen Roch
Tél : 02 22 93 64 50

ASSISTANTES SOCIALES MSA

Mme GENIN Catherine
Tél : 02 99 01 82 35

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

24 rue La Fontaine - 35340 Liffré
Tél : 02 99 68 31 49 (S.A.A.D.)
Tél : 02 99 68 43 03 (C.I.A.S. et service animation)

ADMINISTRATIONS

TRESORERIE de FOUGÈRES

1 rue bad munstereifel - FOUGÈRES Tél : 02 99 99 78 40
sgc.fougeres@dgfip.finances.gouv.fr
Bureaux ouverts : du lundi au vendredi :
8h45 à 12h et 13h30 à 16h

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Mme Courtigné Isabelle et M. Le Guennec Jean Michel
02.99.02.35.35
1 avenue de la Préfecture - 35040 RENNES

SMICTOM VALCOBREIZH

1 La Lande - CS 50005 35190 Tinténiac
Tél : 02 99 68 03 15

LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

28 rue La Fontaine - 35340 Liffré
Tél : 02 99 68 31 31 - Fax : 02 99 68 36 41

VOS DROITS ET VOS DÉMARCHES :

La première réponse à vos questions (formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille) est sur internet : www.service-public.fr ou par téléphone : au 3939

PORTAGE REPAS



Le portage des repas anciennement effectué par l'association « Vivre chez soi » est désormais assuré par le CIAS Liffré-Cormier Communauté.
Pour tous renseignements, appeler le 02 99 68 31 49

POINT ACCUEIL EMPLOI

- **Liffré** : Mme Borodine Françoise
  2 rue de l'Orgerais
  Tél : 02 99 68 43 13-pae.liffre@liffre-cormier.fr
- **La Bouëxière** : Mme Guillard Magali
  5 rue Théophile Remond
  Tél : 02 99 62 63 89 - pae.labouexiere@liffre-cormier.fr
- **Saint-Aubin-du-Cormier** : Mme Travers Fabienne
  3 rue de la Libération - 02 23 42 42 10
  Tél : 02 99 39 22 99 - pae.saintaubin@liffre-cormier.fr



RIPAME

Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants

Permanences à la maison intercommunale de Dourdain le mardi matin de 9h à 12h30 (sur rendez-vous)

Sur rendez-vous auprès du CIAS Liffré-Cormier, 28 rue La Fontaine 35340 Liffré
Tél : 02 99 68 43 03

CONSULTATIONS DE PMI

(Protection maternelle et infantile)
Pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans

- 2ème mardi matin du mois et 4ème mardi après-midi du mois au Centre social de Liffré
- Permanence pesée le jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 au Centre social de Liffré

Sur rendez-vous auprès du CDAS de Saint-Aubin-d'Aubigné
Tél : 02 99 55 21 72







